

NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE



Inscriptions :

Le dossier d'inscription se fait en ligne via la plateforme internet HelloAsso avec les intitulés de formules suivants.

- un acompte de 50% (voir ci-dessous)
- un solde (avant le début du stage)
- chèques vacances acceptés.

Tarifs :

Les prix et tarifs comprennent l'ensemble des prestations suivantes : formation, encadrement, activités, assurances.

Mode de paiement :

Tout règlement peut s'effectuer par :

- Chèque à l'ordre de Comédie Musicamp.
- Chèques vacances.
- Carte bleue.

Activités :

Les équipes de COMEDIE MUSICAMP se réservent le droit de remplacer ou de modifier les activités programmées et les horaires en fonction de la nécessité.

Qualifications :

Certains de nos encadrants sont diplômés et agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les sessions avec hébergement entrent dans le cadre de « Camp Culturel » et ne nécessitent alors aucune déclaration auprès du Ministère de la Jeunesse et sports.

Conditions d'annulation :

Annulation du fait de COMEDIE MUSICAMP : Nous nous réservons le droit d'annuler tout séjour non soldé 5 jours avant le départ. De modifier les prix en

cas de changement des taux de taxes ou d'évolution importante du coût de la vie. D'annuler un stage qui ne réunirait pas un nombre suffisant de participants ; dans ce cas, les sommes versées seraient remboursées intégralement.

Annulation en cas de force majeure : Si pour des raisons climatiques, plans Vigipirate, grèves nationales, épidémie le stage ne pourrait avoir lieu, son remboursement serait de 50%. Si pour les mêmes raisons, le spectacle issu de ce stage ne pourrait avoir lieu, le stage ne pourrait être remboursé. En cas de ventes de places de ce spectacle, les places seraient remboursées dans le cas où nous serions dans l'incapacité de trouver une autre date de représentation.

Annulation du fait de l'adhérent : Retenue de 50 % du prix du séjour. En cas de maladie, d'accident ou de problèmes familiaux, nous contacter.

Retour anticipé du participant : Tout départ en cours de séjour ne pourrait entraîner de remboursement, sauf en cas de force majeure (maladie ou accident), auquel cas, seuls les frais d'hébergement des journées non passées sur le centre peuvent être remboursés. Les frais de retour anticipé sont à la charge de la famille, sauf en cas de rapatriement sanitaire.

Rapatriement sanitaire du participant : Le rapatriement sanitaire d'un participant est décidé par notre assureur en concertation avec les services médicaux sollicités.

Tarifs des transports (si besoin) : Les transports étant soumis à des échéances très précises, COMEDIE MUSICAMP se réserve le droit d'annuler

la venue des adhérents s'ils ne confirment pas 1 mois avant leur venue pour le stage + les jours du show.

Remboursements à l'adhérent : Dans tous les cas (annulations, retours anticipés...), les remboursements à l'adhérent n'interviendront qu'après la période du séjour de formation, sur demande écrite et présentation des justificatifs.

Assurances : Pour tous accidents corporels d'un participant, COMEDIE MUSICAMP fait une déclaration auprès de son assureur. Les dégradations matérielles ou vols d'objets personnels font aussi l'objet d'une déclaration si la responsabilité civile des parents ou tuteurs n'est pas engagée. Selon le cas une franchise d'environ 150 euros reste à la charge du propriétaire. COMEDIE MUSICAMP ne propose pas d'assurance annulation.

Droit à l'image : En signant le bulletin d'inscription vous autorisez le droit à l'image de votre enfant et COMEDIE MUSICAMP se réserve le droit d'exploiter les images et vidéos qui seront réalisées durant le séjour.